

« *l'argent de l'Agence de l'eau va se mériter* ». Quelle outrecuidance ! L'Agence de l'eau mérite-t-elle l'argent que chaque usager lui verse ? Ses échecs devraient la rappeler à plus de modestie, car le bilan, de ses propres aveux à la presse, n'est pas glorieux. Einstein doutait que la résolution des problèmes puisse venir de ceux qui les avaient engendrés. Si l'agence de l'eau n'est pas à l'origine des pollutions, elle est bien responsable du choix des procédures et actions pour la résorber.

## **De bons vœux récurrents sans effets en 2019**

• « *réduire les produits phytosanitaires* ». Que disent les statistiques de vente de produits phyto en France ? Ne sont-ils pas en augmentation constante ? La France n'est-elle pas championne d'Europe ? Est-ce honnête de prétendre depuis 10 ans « une réduction » s'il y a « augmentation » ?

## **Le « bon état 2015 »**

Nous n'avons pas oublié depuis ~2010 les arguments comminatoires pour culpabiliser les propriétaires d'ouvrages : leur absence d'enthousiasme à détruire leurs ouvrages ne permettrait pas l'atteinte du bon état ! Et voilà enfin le volet « pollutions » un peu plus évoqué.

« *La lutte contre les pollutions et pour la qualité des eaux va concentrer près d'un milliard d'aides pour moderniser des stations d'assainissement* ».

Question : la situation est souvent calamiteuse. Pourquoi n'ont-elles pas toutes été traitées en priorité, si ce n'est par un autre choix de priorisation des dépenses ?

## **Infox virale**

• « *L'effacement d'un plan d'eau a permis au ruisseau de retrouver sa continuité écologique* ». La belle affaire qu'un ruisseau des Mauges recouvre un fonctionnement « *plus naturel* ». Qui chiffre le gain à l'aune des dépenses ?

• « *Dans une entreprise de mécanique de précision l'atelier de traitement de surface a mis en place un système d'évaporation pour traquer les micropolluants. Les effluents sont recyclés* ». Parfait !

Question : avec l'argent jeté dans le ruisseau des Mauges, les effluents d'une entreprise supplémentaire ne pouvaient-ils pas être traités ?

Le sujet de fond : la hiérarchisation des axes prioritaires n'est-elle pas à reconsidérer au visa des bilans par rapport aux besoins ?

Pour être clair : l'agence place de façon délusoire au même niveau la prétendue valorisation par la presse d'une destruction d'ouvrage, peut-être favorable aux poissons d'élevage introduits dans les cours d'eau (exemple du barrage à Saint-Junien -87- sur la Glane pour 1,5M€) et le traitement des pollutions.

## Gestion qualitative et quantitative de l'eau

Le bon état, focalisé sur l'écologie, nécessite une eau en « *quantité et qualité suffisantes* ».

Questions :

- Marteler à tous crins le « *mauvais état écologique* » (estimé à vue, sans une once de science), n'est-il pas un argument indispensable pour tenter de justifier la destruction des ouvrages ?
- Quels sont les résultats du « *bon état chimique* » ?
- La destruction des plans d'eau augmente-t-elle ou diminue-t-elle la quantité d'eau disponible ?
- Nous n'avons pas connaissance des prospectives permettant de dériver et retenir l'eau utile, au lieu de laisser 100 milliards de m<sup>3</sup> s'écouler vers l'océan...puis déplorer la sécheresse et le changement climatique.

Depuis la LEMA 2006, nous observons les mêmes arguments attachés aux mêmes diagnostics, ceux qui n'ont précisément pas permis d'atteindre le « *bon état 2015* ». Des dépenses lourdes, sans discerner les bonnes actions et les mauvaises cibles. L'Agence de l'eau garde tout, et avec la même logorrhée, ressert les plats aux nouveaux administrateurs, pour atteindre cette fois l'objectif 2021.

En, 2022, les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'Agence aura 2027 dans le viseur... et ainsi de suite.

Seuls les particuliers ont une obligation de résultat au regard de l'administration, pas les administrations au regard de l'utilisateur-payeur.

## Eau : quand la qualité ne coule pas de source

Édith GESLIN.

---

Publié le 17/01/2019

**Le 11e programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne fixe les enjeux prioritaires pour les six ans qui viennent : reconquête de la qualité, lutte contre la pollution, adaptation au changement climatique. Avec 2,27 milliards d'euros pour accompagner des projets...**

Le contexte : une situation très dégradée

Comment concilier économie, agriculture, respect de la biodiversité, qualité de l'eau, solidarité entre les territoires, réchauffement climatique ?... Un casse-tête que le programme 2019-2024 de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne prend à bras-le-corps en concentrant ses efforts sur deux piliers : la reconquête de la qualité de l'eau et la solidarité entre territoires, urbains et ruraux.

L'étau se resserre en Pays de la Loire où la situation est particulièrement dégradée. Entre 9 % et 11 % des cours d'eau, seulement, y sont considérés comme « **en bon état écologique** »(1), alors que l'objectif français pour répondre à une recommandation européenne est de 37 % en 2021. En Vendée, seulement 1 % des masses d'eau sont conformes et 2 % en Loire-Atlantique.

La question de la quantité de ressource est posée avec l'augmentation de la population régionale et le besoin généré par l'afflux de touristes. L'évolution du climat fait aussi son œuvre : « **Il y a dix ans, un dixième du territoire connaissait un épisode de sécheresse, aujourd'hui un tiers est concerné chaque année** », souligne Thierry Burlot, président du comité de bassin. « **Il y a urgence à y aller** », renchérit Laurent Gérault, président des commissions programme, conseiller régional des Pays de la Loire.

## Le nouveau programme : 2,27 milliards

« **L'eau va devenir une denrée rare et l'argent de l'Agence de l'eau va se mériter** », insiste son directeur, Martin Guitton. Le 11<sup>e</sup> programme met sur la table 2,27 milliards. Les investissements seront soutenus à hauteur de 335 millions par an dans l'ensemble du bassin Loire-Bretagne, malgré une baisse annuelle de 60 millions.

La lutte contre les pollutions et pour la qualité des eaux va concentrer près d'un milliard d'aides pour moderniser des stations d'assainissement, améliorer les réseaux, réduire les produits phytosanitaires, mettre en place des technologies propres... Pour la préservation de la biodiversité et la restauration des milieux aquatiques, 300 millions sont prévus. Un peu plus de 150 millions iront au partage de la ressource et à l'adaptation au changement climatique.

L'Agence de l'eau perçoit une redevance de tous les usagers : particuliers, entreprises, agriculteurs, collectivités. Pour les ménages, la fiscalité devrait baisser dans les six ans qui viennent, le taux au mètre cube perdant trois centimes d'euros.

## Des projets, une logique de territoire

Bernadette Doret, la directrice de la délégation Maine-Loire-Océan (le territoire régional), le rappelle, « **le 10<sup>e</sup> programme a accompagné 1 600 projets** ». Des exemples ?

L'effacement du plan d'eau du Pinteau à Chaudron-en-Mauges (Maine-et-Loire) a permis au ruisseau du Pinoux de retrouver sa continuité écologique, un fonctionnement plus naturel. Ces travaux vont être finalisés en 2019. Dans l'entreprise de mécanique de précision

Halgand, à Saint-Brevin-les-Pins, l'atelier de traitement de surface a mis en place un système d'évaporation pour traquer les micropolluants. Aujourd'hui, tous les effluents sont recyclés. Alors que la Région Pays de la Loire souhaite prendre la main sur le sujet « **eau** », Laurent Gérault l'assure : « **On est dans une logique de territoire et d'effort partagé avec ceux qui ont une moindre capacité d'investissement.** »

## Un chiffre : 13

En millions, le nombre d'habitants du bassin Loire-Bretagne qui s'étend des sources de la Loire à son estuaire et jusqu'à la pointe du Finistère. Un bassin qui couvre 28 % du territoire métropolitain, plus de 7 000 communes et 36 départements. Ainsi qu'un littoral de 2 600 km, soit 40 % du littoral métropolitain.

(1) Une eau en quantité et qualité suffisantes pour les écosystèmes et la vie aquatique.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/eau-quand-la-qualite-ne-coule-pas-de-source-6178805>